

Un Conseil pour défendre le service public

La dernière séance du Conseil municipal a été consacrée, en grande partie, au projet de réorganisation du service de la Poste, au vote du montant de la taxe d'aménagement, aux études d'assainissement sur la commune et à la motion pour la création d'un BTSA technico-commercial dans les Combrailles.

Service Public de la Poste : La direction de la Poste persiste dans son programme d'organisation des services, induisant la fermeture du bureau le lundi toute la journée à compter du 12 décembre. Les réclamations et arguments du Conseil municipal n'ont pas été entendus.

L'effet papillon pervers de la moindre fermeture

La Poste effectuera des travaux de restructuration du bureau en début d'année, que la municipalité accompagnera volontairement par la réalisation des conditions d'accessibilité sur le domaine public.

Le Conseil municipal ne veut pas rester sans voix face à des décisions qui ne participent que de la



NOUVEAUX HORAIRES. A partir du 12 décembre, la poste change d'horaires et ferme le lundi, au grand dam du maire et de son conseil municipal, pour lesquels « la poste est un enjeu primordial ».

pensée unique vouée au dogme du libéralisme imposé par des volontés nationales et européennes qui ne font qu'accentuer la vrate crise, celle du mal vivre des citoyens, notamment dans les secteurs les plus reculés, ruraux ou défavorisés. Les services publics doivent satisfaire les besoins des populations et l'intérêt général et ils doivent donc être préservés, coûte que coûte, de toute pratique de destruction et de déménagement. Le Conseil municipal conçoit que le meilleur maintien de la vie dans les Combrailles, où la commune des Ancizes-Comps a une place importante, ne peut passer que par la défense, sans réserve, de tous les services publics. Il n'y

aurait, en effet, pas de meilleur allié à la pratique du démantèlement permanent à la Poste, à l'école, à la SNCF, que le silence des populations résignées et l'inertie de leurs représentants élus manquant de courage politique ».

Taxe d'aménagement fixée à 2 %

S'associant volontairement aux actions et positions du Collectif de Défense et de Développement des Services Publics en Combrailles, le Conseil municipal a dénoncé « l'effet papillon » pervers de la moindre fermeture dans les communes, qui peut paraître sans conséquence immédiate, mais qui dés-

tructure et désorganise irrémédiablement la vitalité du pays, en anéantissant progressivement le patrimoine commun de tous les habitants.

Taxe d'aménagement et études d'assainissement : Le Conseil municipal a décidé de fixer le taux de la nouvelle Taxe d'Aménagement qui remplace la Taxe Locale d'Équipement à 2 %, ainsi que d'exonérer totalement les logements sociaux et jusqu'à 50 % des surfaces de locaux à usage d'habitation principale financés avec un prêt aidé.

Une étude a été lancée pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du traité d'affermage du service public d'assainissement et pour le diagnostic des stations d'épuration en parallèle au projet de PLU.

Motion pour la création d'un BTSA technico-commercial à l'EPLE des Combrailles : Le Conseil municipal a décidé de soutenir le projet de BTSA technico-commercial proposé par le Lycée agricole de Saint-Gervais-d'Auvergne-Pontaumur et demande que cette candidature soit retenue et mise en place pour le fonctionnement du Lycée et une proposition nouvelle dans les Combrailles. ■